



# ILS ANALYSENT LES DISCOURS DES POLITIQUES

**Vincent Couronne et les surligneurs | DROIT & SCIENCE POLITIQUE**

Depuis janvier 2017 une équipe de jeunes professeurs, avocats, ou encore étudiants se relaient sur le net pour mettre en lumière les erreurs et approximations juridiques des personnalités politiques.

## **Quels sont les objectifs des surligneurs ?**

« Les Surligneurs » est un site internet qui permet aux juristes universitaires de publier de courtes vérifications des propos juridiquement imprécis ou erronés des personnalités publiques. Cela va donc au-delà des seuls propos ouvertement contraires au droit, et couvre également ceux par lesquels leur auteur pêche par omission ou n'indique pas toutes les implications de ce qu'il avance. Évidemment, en période électorale, les propos « surlignés » sont essentiellement ceux des candidats à l'élection présidentielle.

L'objectif n'est pas de noter ni censurer des propos, mais de rappeler au politique les normes qu'il a lui-même posées, car nous sommes dans un État de droit. En ce sens nous ne nous adressons pas qu'à la personnalité visée, mais au plus grand nombre, pour rappeler « sans cesse leurs droits et leurs devoirs » aux citoyens, selon la célèbre formule du Préambule de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. Par notre présence sur les réseaux sociaux, nous essayons de toucher d'abord ceux qui se sont éloignés de la politique, mais aussi les différents relais d'information. De

nombreux journalistes nous suivent par exemple, et utilisent nos analyses pour alimenter leurs analyses.

### **Comment avez-vous constitué votre équipe ?**

Étant donné que Les Surligneurs sont issus du centre de recherches en droit public Versailles Institutions Publiques (VIP), c'est d'abord là que l'équipe s'est constituée, à la suite d'un appel à participation auprès des enseignants-chercheurs mais aussi des étudiants en deuxième année de Master. Une fois le site ouvert, des enseignants-chercheurs d'autres universités ont souhaité nous rejoindre, ce en droit public comme en droit privé. Ils viennent aujourd'hui de Clermont-Ferrand, de Strasbourg, de Panthéon-Sorbonne, ou encore de Lille. Des avocats ont aussi souhaité rejoindre l'équipe, et c'est une chance de profiter de leur expertise, notamment en droit pénal. Nous ont rejoints notamment Emmanuel Daoud et Caroline Boyer, du cabinet Vigo et Associés. En même temps, le développement impressionnant depuis l'ouverture du site en janvier nous a contraint à nous réorganiser pour faire face aux demandes. Il a fallu impliquer de nombreux étudiants de l'UVSQ et de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye, par exemple dans la gestion de notre page Facebook ou la mise en ligne des articles. Nous sommes désormais plus d'une quarantaine !

### **Quelle est votre méthodologie pour cibler les approximations, inexactitudes des candidats ?**

Le constat de départ est que nous ne pouvons pas être exhaustifs. Par conséquent nous ne pouvons pas établir un classement de celle ou celui qui fait le plus d'erreurs. Nous nous efforçons de conserver un rapport équitable - mais pas égalitaire - entre les sensibilités politiques. Pour autant, le travail consistant à lire, écouter ou regarder l'actualité est le plus prenant, et doit être organisé au mieux. J'ai donc conclu un partenariat avec Sciences Po Saint-Germain-en-Laye, dont une équipe d'étudiants nous fait remonter quotidiennement des propos juridiquement douteux. Ensuite, chacun des propos est transmis aux rédacteurs, qui évaluent la pertinence de rédiger une contribution. Enfin, s'il n'est pas possible de démontrer que le propos est faux ou exagéré, nous ne le surlignons pas. Par ailleurs, étant donné que nous nous contraignons à des articles très courts (250 mots), nous ne nous lançons pas dans une explication qui ne tiendrait pas dans ce format. C'est un exercice difficile, qui consiste à ne pas effectuer d'appréciation de l'opportunité politique du propos. La rigueur dans la rédaction est capitale, nous devons à tout prix éviter la contestation, ou l'accusation de biais partisan.

## **En quoi est-ce que l'UVSQ vous a-t-elle aidé à mettre en place ce projet ?**

L'UVSQ a été formidable. Le VIP d'abord, par l'intermédiaire de son directeur, le professeur Jean-Paul Markus, a accepté de financer une bonne partie du site internet. La faculté de droit et science politique ensuite, par la voix du Doyen Sandrine Clavel, a beaucoup communiqué lors du lancement du site, favorisant une forte adhésion des étudiants au projet. Les services centraux enfin, grâce à la direction de la communication, qui a confectionné et diffusé un communiqué de presse, facilite les relations avec la presse, et diffuse régulièrement des informations sur les sites internet de l'UVSQ. Désormais, je ne croise pas un seul étudiant de la faculté qui ne connaisse pas le site, et c'est essentiellement grâce à toutes ces personnes. Il faut relever la réactivité de tous ces services : le projet a été soumis au VIP en septembre 2016, le site internet ouvrait début janvier 2017, et nous en sommes aujourd'hui à plusieurs milliers de visites quotidiennes sur notre site internet, et un dossier de presse qui ne cesse de s'étoffer. Nous sommes largement redevables de la rapidité des services de l'université et de leur compétence.